Paris le 24/04/2015

Depuis le 31 mars, 300 personnes et foyers ont installé un campement place de la République, au cœur de Paris, à l'initiative du « Droit au Logement ». Il y a des familles mal logées « prioritaires Dalo », des expulsés de la fin de la trêve hivernale, et aussi 43 « MIE », mineurs étrangers isolés. Ceux-ci sont en lutte depuis de longs mois avec l'appui du " 115 du particulier » et du «collectif 127 " . Ils campaient déjà au 127 boulevard de la Villette, en face de la « Paomie » (permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers), chargée par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) soit par la Mairie de Paris de les accueillir plutôt mal, avant de converger avec les familles en luttes sur le campement de République.
Ces jeunes isolés, aujourd'hui en grande précarité, livrés aux dangers de la rue, sont soutenus et assistés par le « Collectif 127 »*. Notre constat est simple et terrible : Dans l'une des villes les plus riches du monde dans un des pays les plus riches du monde, où la municipalité aime à se présenter comme exemplaire en matière de solidarité, des centaines de mineurs ne sont pas pris en charge comme le prescrit la loi .
Ces jeunes et le collectif 127 luttent depuis des mois pour survivre et pour faire reconnaître leur situation. Mais la Mairie de Paris nie leur existence, alors que cette ville-département-conseil général est chargée de l'ASE, soit de la protection des mineurs. Madame Versini (élue PRG ex-UMP), Adjointe au Maire à la Solidarité, puis les représentants de son cabinet, de la Maire Anne Hidalgo (PS) et de l'Adjoint au Logement Ian Brossat (PCF), nous ont reçus pour nous répéter ce déni et refuser leur prise en charge.
Nous sommes donc dans la même situation dramatique que lorsque Jacques Toubon, Défenseur des Droits, suite à une saisine de diverses organisations (que nous mettons en pièce jointe de ce courrier), dénonçait en août 2014 la situation de « mineurs en errance sur le territoire de Paris », « peinant à être pris en charge », et constatait d'ailleurs que « près de 50 % des jeunes ont été écartés en 2012 et 2013, sur des bases souvent arbitraires. ».
Une discussion a commencé jeudi dernier avec l'Education Nationale, en vue d'assurer la scolarisation de cinquante de ces jeunes mineurs étrangers isolés en lutte pour leurs droits, sur le critère qu'ils sont inscrits dans une démarche ASE/Paomie. Nouvelle condition nécessaire depuis quelques mois à leur scolarisation.
Mercredi 23 avril, la Préfecture de région s'est engagée à les héberger tous, jusqu'à la décision du juge pour enfants. C'est une première reconnaissance de leur situation, de l'existence de ces mineurs isolés que les autorités voudraient rendre invisibles. Et ce n'est qu'un début, car ce que ces jeunes demandent et ont besoin, c'est une véritable prise en charge sociale et éducative, par les services de l'ASE comme le prévoit la loi et ce, jusqu'à 21 ans.
Comment mettre fin à ce scandale ? Quelle est la situation véritable de ces jeunes aujourd'hui plongés dans une précarité extrême ? Où en est leur lutte ? Nous vous informons sur leur sort, et sommes prêts à répondre à vos questions.

Le « Collectif 127 » soutient à la lutte des mineurs isolés étrangers regroupe des habitants et militants du quartier, d'associations (115 du particulier – DAL – Bread and Roses) , d'une organisation syndicale (Solidaires Paris) et d'organisations politiques (Alternative libertaire, Ensemble !, NPA, PG).